

Décision

Générale

colonial

Décision n° 505 du 4 mai 1961 :

n° 505

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 mai 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

En raison de la mauvaise manière de servir, la demande de rengagement dans la Garde Territoriale, du 1er classe Ibrahim Farah, Mle 374. est refusée. l'intéressé sera rayé des contrôles de la Garde Territoriale le 1er mai 1961, date de la fin de son contrat actuel. Il recevra le certificat de libération. Ce Garde to.alisant à cette date huit ans de service dans les Forces Locales né peut prétendre à aucune indemnité.